

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Déménagement des objets d'art sacré de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg

N° : VA_DEC2021_266

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure une convention d'achat de prestation avec la société Bovis Nord Europe pour le déménagement d'une partie du mobilier d'art sacré protégé au titre des Monuments Historiques de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg. Le montant total de la prestation s'élève à 11 238 euros TTC. L'intervention se déroulera entre le 20 et 23 juillet 2021.

Imputation comptable : 6288 322 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.2 Patrimoine culturel

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 9 juillet 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180594-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 20 juillet 2021